

Chargée d'animation réseau ou vie associative

Chargé d'animation réseau ou vie associative



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : animateur de réseau, chargé de mission animation réseau et territoires

ROME : K1802 - Développement local

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [C - D - E - F]

- encadrement terrain
- expertise thématique

Les finalités du métier

Le chargé d'animation réseau ou vie associative fédère les structures adhérentes, bénévoles, partenaires ou encore usagers autour d'objectifs communs, en facilitant la collaboration, la communication et le développement de projets, afin d'assurer la vitalité du réseau ou de sa structure. Il veille, en lien avec la direction de sa structure, à la qualité des relations entre les adhérents et à l'adéquation entre les actions menées. Le chargé d'animation réseau veille à renforcer la dynamique associative du territoire, à favoriser les synergies entre les acteurs et à promouvoir les valeurs de l'éducation populaire auprès de son réseau.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception et le déploiement d'actions d'animation de réseau : prise de contact et intégration de nouveaux adhérents ou bénévoles; facilitation des échanges et collaborations entre membres du réseau, animation d'événements ou de rencontres de réseau (journées thématiques, groupes de travail, etc.), garantie du bon fonctionnement des instances de gouvernance, mobilisation et l'engagement des acteurs/adhérents dans des démarches collectives et participatives (veille sectorielle et transmission d'éléments d'information et de ressources au réseau, proposition d'outils de communication, réponse à d'éventuelles questions, proposition de formation, etc.), etc. ;
- l'accompagnement individuel et collectif et / ou la conception de formation pour un collectif ou un établissement : analyse de la demande et du besoin, conception de dispositifs adaptés relevant de la formation courte ou de l'accompagnement de transition, accompagnement thématique (animation de groupes de travail, webinaires, etc.), centre de ressources (élaboration et diffusion d'outils et de ressources), mise en relation, appui ponctuel thématique, etc.
- la participation à la mise en oeuvre de projets collaboratifs de réseau : élaboration de projets fédérateurs impliquant plusieurs associations du réseau, définition des objectifs communs, coordination des actions entre les différents acteurs
- la représentation du réseau et relations aux partenaires : participation à des événements locaux pour promouvoir le réseau, présentation des projets collectifs lors de réunions avec les partenaires institutionnels, élaboration et diffusion de supports de communication, etc.
- la veille sectorielle et information du réseau: suivi des évolutions réglementaires et législatives concernant le secteur associatif, identification des opportunités de développement pour les associations du réseau

Variabilité

Ses missions varient selon l'envergure et la nature de sa structure (Par exemple, il est peut assurer l'animation auprès de structures adhérentes, bénévoles, salariés, élus locaux et autres partenaires institutionnels, etc.)

Chargée d'animation réseau ou vie associative

Chargé d'animation réseau ou vie associative



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Accompagner et fédérer des collectifs en veillant au respect des valeurs portées par la structure
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Mettre en œuvre des dispositifs éducatifs en impliquant les apprenants dans des démarches participatives et collaboratives
- Organiser des événements
- Communiquer sur ses actions
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Techniques d'animation de groupe
- Techniques de mobilisation interne
- Outils bureautiques
- Outils de gestion de projet
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Techniques de communication

Savoir-être

- Diplômé
- À l'écoute
- Dynamique
- Autonome
- Organisé

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : DEJEPS, voire un DESJEPS développement de projets, territoire et réseau

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Concertation territoriale, gestion de conflit, anticipation des crises

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Techniques de communication numériques (réseaux sociaux, animation de webinaires, etc.)

Chargée d'animation réseau ou vie associative Chargé d'animation réseau ou vie associative

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Coordinateur ou chargé de projet • Chargé de partenariats	• Chargé de communication • Responsable ou directeur des ressources humaines • Responsable de secteur • Directeur, directeur adjoint de structures	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de réseau (Alisfa)	• Chargé de communication (Alisfa, etc.)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.